

MANDAT DES COMITÉS INTERSERVICES

Direction-adjointe de l'hébergement
Direction du programme soutien à l'autonomie des
personnes âgées

4 février 2016

Dernière mise à jour : 2016-03-23

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-de-
l'Île-de-Montréal

Québec 



MANDAT DES COMITÉS INTERSERVICES

Direction-adjointe de l'hébergement
Direction du programme soutien à l'autonomie des personnes
âgées

Introduction

Dans le cadre du projet clinique *milieu de vie-milieu de soins*, la direction-adjointe de l'hébergement de la DSAPA souhaite mettre de l'avant l'interdisciplinarité comme moteur d'action favorisant l'implantation des meilleures pratiques en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHLSD) et soutenant le développement d'une culture d'amélioration continue.

Les équipes interdisciplinaires se distinguent par le partage de leurs responsabilités quant aux résultats visés, en utilisant des outils communs, en élaborant des plans d'intervention intégrés qui déterminent les rôles et les tâches de chacun en fonction des compétences requises et de la priorisation des services à offrir. L'interdisciplinarité se distingue de la multidisciplinarité qui se définit davantage par des rapports interprofessionnels principalement fondés sur la coordination des interventions à des degrés plus ou moins variables. Passer de la multidisciplinarité à l'interdisciplinarité, c'est passer de la coordination des soins à la collaboration dans les soins.

Afin qu'une équipe passe d'un mode de travail en coordination à un véritable mode de travail interdisciplinaire, il est nécessaire qu'elle s'approprie sa mission, qu'elle apprenne à répartir convenablement ses tâches et ses responsabilités, qu'elle organise son travail, qu'elle fasse circuler l'information, qu'elle sache tirer parti du leadership et qu'elle puisse gérer ses conflits.

Pour rencontrer ces objectifs, il est primordial de créer un lieu de rencontre formel où les différents intervenants de l'hébergement et des partenaires peuvent échanger et apprendre à se connaître.

Le mandat des comités interservices est validé avec la participation du directeur-adjoint - entretien des bâtiments et fonctionnement, le directeur-adjoint de l'hôtellerie, le directeur-adjoint des finances, le directeur-adjoint de la qualité éthique, le directeur-adjoint de l'hébergement, la directrice SAPA et un intervenant de la gestion des risques..

Comité interservices

Le comité interservices (CIS) a comme mandat de favoriser l'émergence du travail interdisciplinaire dans les ressources d'hébergement du CIUSSS. La création d'un CIS par CHSLD permettra de développer un partenariat étroit entre tous les acteurs œuvrant auprès des résidents : cadres, professionnels, techniciens, service de soutien, services alimentaires, services techniques, hygiène et salubrité et tout autre personne offrant des services directs ou indirects dans les CHSLD du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal. Les CIS permettront de mobiliser tous les acteurs dans l'implantation et la réalisation du projet clinique en CHSLD en plus d'assurer la collaboration interprofessionnelle lors des activités quotidiennes dans les centres d'hébergement. Finalement, les CIS assureront la diffusion d'informations claires, précises et concises entre les intervenants et les cadres œuvrant en hébergement.

Composition des CIS

Il y aura un CIS par CHSLD. Chaque CIS sera composé des membres suivants :

- Coordonnateur de l'hébergement
- Chef de secteur – services alimentaires
- Chef de secteur – hygiène et salubrité
- Chef de secteur – maintenance
- Chef d'unité
- Ergothérapeute
- Fidéicommissaire
- Intervenant en soins spirituels (si présent)
- Physiothérapeute

- Responsable des bénévoles
- Technicien en loisirs/récréologie
- Éducateurs
- Thérapeute en réadaptation physique
- Travailleur social

Fonctionnement du comité

Les coordonnateurs de l'hébergement de chaque CHSLD sont les animateurs et les responsables des CIS des CHSLD dont ils ont la charge. Les coordonnateurs doivent tenir 1 CIS par mois. Les sujets à discuter (et le temps à allouer) doivent être transmis aux coordonnateurs une semaine avant la date du CIS. Les 3 thèmes principaux des CIS sont :

1. Partage d'informations (Informations de la DSAPA, du comité de coordination de l'hébergement, informations organisationnelles, projet clinique de l'hébergement, etc.).
2. Situations à partager ou à résoudre pour le bon fonctionnement du CHSLD et pour améliorer les soins et services aux résidents.
3. Mobilisation pour améliorer le climat de travail

À la fin de chaque CIS, les coordonnateurs doivent envoyer une copie du compte-rendu aux autres membres du CIS et au directeur-adjoint de l'hébergement, au directeur-adjoint de l'hôtellerie et au directeur-adjoint de l'entretien et fonctionnement, au directeur-adjoint des finances et au directeur-adjoint de la qualité éthique, à la responsable des loisirs, bénévolat et soins spirituels et à la responsable des professionnels. À tous les nouveaux CIS, un suivi rigoureux doit être fait des résolutions prises dans les CIS précédents.

Règles à respecter

- Tous les membres du CIS sont tenus de respecter les règles de la confidentialité
- Les membres du CIS doivent démontrer une rigueur et une discipline dans les suivis des dossiers
- L'action et les réflexions des CIS doivent porter sur les résidents et l'amélioration de leur milieu de vie/de soins.
- On doit viser l'efficacité et le respect de l'équilibre budgétaire
- La présence des membres du comité est obligatoire. En cas d'absence, les membres des services techniques peuvent se nommer un substitut. Les directeurs-adjoints sont aussi invités à participer aux comités interservices. Envoyer l'ordre du jour à la responsable des loisirs, bénévolat et soins spirituels ainsi qu'à la responsable des professionnels qui pourront s'intégrer aux rencontres au besoin et selon leurs disponibilités
- Avoir le gabarit d'un procès-verbal et ordre du jour d'un CIS.
- Avoir un modèle complété (exemple).

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-de-
l'Île-de-Montréal*

Québec 